

PROGRAMME FORMATION

*Diplôme délivré par la DRDJSCS
Décret N°2004-289 du 25 mars 2004,
Arrêté du 8 Juin 2004
Arrêté du 14 novembre 2016*

C.A.F.E.R.U.I.S

***Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de
Responsable d'Unité d'Intervention Sociale***

I.F.R.T.S.

SOMMAIRE

- I. Contexte d'intervention**

- II. L'accès à la formation**

- III. Les modalités de sélection et d'inscription**

- IV. Allègement**

- V. Durée et coût de la formation**

- VI. La formation CAFERUIS**
 - A. Objectifs**
 - B. Moyens et méthodes pédagogiques**
 - C. Programme de formation**
 - D. Modalités de certification**
 - E. Calendrier prévisionnel**

Contexte d'intervention

Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité.

En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne.

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative, et de responsabilités dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

Leurs fonctions et leur positionnement nécessitent qu'ils développent des compétences spécifiques relatives à l'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médicosociale.

Accès à la formation

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, six mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs ci-dessus énoncés.
- Les candidats fournissent des attestations de leur (s) employeur (s) justifiant de fonctions et/ ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) ;

- Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet

Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 1 et 2 occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Modalités de sélection et d'inscription

Les candidats à la formation menant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale font l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

La sélection est organisée par l'établissement de formation dans les conditions indiquées au titre I de l'arrêté du 8 juin 2004 et page 3 de la circulaire DGAS/4A/2004 du 2 septembre 2004 et arrêté du 14 novembre 2016.

Pour s'inscrire en formation, les candidats doivent déposer ou envoyer au secrétariat de la formation **avant le 31 mai 2021** le dossier d'inscription comprenant les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription dûment complété
- La photocopie lisible (recto/verso) d'une pièce d'identité en cours de validité ou du passeport ou de la carte de séjour pour les étudiants étrangers
- un C.V. détaillé précisant la trajectoire professionnelle, incluant les formations initiales et continues suivies,
- deux photos d'identité dont une à coller sur le dossier,
- une copie des diplômes ou titres exigés,
- une attestation de travail datant de moins de 3 mois pour les stagiaires en situation d'emploi,
- les candidats fournissent les attestations de leur(s) employeur(s) justifiant de fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel (cf. Article 1 Point 4 du règlement de sélection),
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet (ENIC-NARIC : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>).
- une lettre de motivation manuscrite ou dactylographiée de 3 à 4 pages précisant :
 - le cursus professionnel
 - les motivations à suivre cette formation

Les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier.

L'entretien d'admission

L'entretien individuel devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permet d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Durée de l'entretien : 30 minutes.

La commission de sélection est composée du Directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation et d'un cadre dirigeant d'un établissement ou service social ou médico-social arrête la liste des candidats admis à la sélection. Elle entérine les allègements de formation.

Allègement

Les candidats visés aux alinéas 1 et 3 qui sont en situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale ou médico-sociale bénéficient automatiquement d'un allègement d'enseignement théorique de 70 heures sur l'unité de formation « expertise technique » et d'un allègement de la durée de la formation pratique de 210 heures.

Les établissements de formation peuvent accorder des allègements de formation dans les limites indiquées à l'alinéa précédent aux candidats visés aux alinéas 2 et 4, dont le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale et qui sont en situation d'emploi dans un établissement ou service social ou médico-social.

Les établissements de formation peuvent également accorder des allègements de formation sur l'unité de formation « gestion administrative et budgétaire » aux candidats titulaires d'un diplôme au moins de niveau III sanctionnant une formation dans ce domaine.

Les candidats pouvant prétendre à des allègements en fonction des diplômes acquis, la commission de sélection se prononcera sur la possibilité ou non d'en bénéficier après examen des conditions d'accès à la formation CAFERUIS visées par les textes.

Durée et coût de la formation

Durée

La formation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention sociale se déroule dans une dynamique d'alternance entre la théorie et la pratique. La formation se déroule sur 2 ans au rythme de 3 à 4 jours par mois.

La durée des enseignements théoriques et de la formation pratique varie en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat. Selon certaines conditions et au regard des textes réglementaires, des allègements sont possibles sur l'UF2 (70 heures) et sur la durée de la formation pratique (210 heures)

Pour en connaître les modalités, voir arrêté du 8 juin 2004 article 5.

Les enseignements théoriques 400h

La formation théorique est constituée de 4 domaines de formation, incluant à la fois des enseignements théoriques, des apports méthodologiques et les temps d'analyse des pratiques.

DF1: Conception et conduite de projet 90 h

DF2 : Construire et mettre en œuvre une expertise technique 150 h-

DF3 : Manager une équipe pluriprofessionnelle et gérer des ressources humaines - 100 h

DF4 : Gestion administrative et financière -60h

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées : cours magistraux, travaux pratiques, rencontres avec des professionnels, exposés, participation à des conférences...

Au travers de chaque domaine de compétence des activités dites transversales sont mises en œuvre :

- « Soutien et développement de la professionnalité »
- « Soutenance Certification et suivi pédagogique »

Formation pratique : 420 heures

La formation pratique se déroule dans le cadre d'un stage professionnel, d'une durée totale de douze semaines qui est effectué sur plusieurs lieux différents appelés « sites qualifiants ». Ce stage est réalisé sous la conduite d'un référent professionnel de site qualifiant.

La formation pratique se déroule sur 12 semaines de 35 heures.

- Première période de stage « Sensibilisation à l'exercice d'encadrement »
- Deuxième période de stage « Approfondissement et développement des compétences de la fonction d'encadrement »

Coût et financement :

Tarif pour 400h : 8 000€

Tarif adapté pour les parcours par module en fonction des dispenses. Plusieurs modalités de financement existent (CPF, plan formation entreprise... etc)

La formation C.A.F.E.R.U.IS

Objectifs :

La formation vise à valider les compétences en lien avec les référentiels de compétences, d'activités, de connaissances du métier. La formation CAFERUIS est centrée sur l'acquisition des apports (théoriques et pratiques) permettant aux stagiaires l'acquisition et l'appropriation de savoirs constitués et de compétences requises, dans le respect du cahier des charges et des modalités d'évaluation arrêtées par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale.

Le cadre ou le responsable d'unité d'intervention sociale est défini comme un généraliste capable de s'adapter aux différentes situations professionnelles qu'il rencontre.

Il doit en outre :

- être en capacité de concevoir et de conduire un projet d'unité ou de service dans le cadre institutionnel. Pour cela il doit se référer (comprendre et assimiler) aux outils et méthodes sur lesquels il devra s'appuyer pour proposer un diagnostic, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation dans le cadre de la démarche qualité ;
- être en capacité de mettre en perspective les fondements des politiques sociales, l'organisation politique, juridique et administrative. Pour cela il doit développer des compétences et une expertise sectorielle ;
- être en capacité d'animer, de conduire, de motiver une équipe, de réguler les flux d'activité des services dont il a la charge ; il doit maîtriser la communication interne, la circulation de l'information et le processus de communication, il doit être au cœur de la création/constitution de réseaux ;
- être en capacité d'organiser le travail, assurer la gestion administrative et budgétaire de l'unité ou service.

Moyens et méthode pédagogique :

Matériel mis à disposition :

L'ensemble du centre de formation est équipé de routeurs WIFI permettant la connexion aux ordinateurs portables des étudiants.

De plus, les étudiants disposent de matériel informatique, de ressources documentaires indispensables au bon déroulement de leur formation :

-Le centre de ressources documentaires est un lieu-ressource pour les étudiants et les formateurs en termes de contenus de formation. Les étudiants peuvent ainsi approfondir leurs connaissances en complément des cours, dans le cadre de leur travail personnel, ou pour les travaux individuels ou de groupe qui leur sont demandés durant leur formation. Les formateurs, viennent également ici afin de compléter ou de mettre à jour leurs connaissances dans le cadre de la préparation de leurs interventions ou lors de la création d'un module.

- des ordinateurs portables sont mis à disposition de nos étudiants

Du matériel de reprographie est à disposition des étudiants, toutefois, nous avons décidé de limiter au maximum le recours au support papier. Autant que faire se peut, étudiants et formateurs travaillent et échanges des supports dématérialisés.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre de la formation s'appuie sur des formes de travail diversifiées et des séquences pédagogiques qui comprennent des cours magistraux, des travaux collectifs, des démarches de recherche documentaires, des ateliers (analyse des pratiques, atelier collectif de recherche, des séquences d'accompagnement aux travaux de certification).

Modalités d'évaluation :

Les évaluations, travaux à rendre ou contrôles continus en cours de formation sont complétés par les certifications réglementaires réalisées soit par le site qualifiant, soit par l'établissement de formation soit par le responsable de certification/diplomation.

Ces évaluations et épreuves peuvent revêtir différentes modalités : Fiche de lecture ; Devoirs sur table ; Contrôle de connaissance ; Quizz ; Visite de stage ; Soutenances orales blanches ; Epreuve écrite en situation d'examen ; Exposés thématique ; Restitution d'expérience ou de projet ; Mise en situation ; Correction intermédiaire de dossier ; Guidance ou direction de mémoire

CONTENU :

La formation théorique est constituée de 4 domaines de formation, incluant à la fois des enseignements théoriques, des apports méthodologiques et les temps d'analyse des pratiques.

La formation dite théorique couvre les 6 domaines de compétences du référentiel de compétences et de certification :

- **Unité de formation 1** « conception et conduite de projet » renvoie au domaine de compétences 1 « Conception et conduite de projet d'unité ou de service dans le cadre de projet institutionnel » et au domaine de compétences 6 « Evaluation et développement de la qualité ».
- **Unité de formation 2** « expertise technique » renvoie au domaine de compétences 2 « expertise technique ».
- **Unité de formation 3** « Management d'équipe » renvoie au domaine de compétences 3 « Management d'équipe » et au domaine de compétences 5 « communication, interface gestion de partenariats ».
- **Unité de formation 4** « gestion administrative et budgétaire » renvoie au domaine de compétences 4 « organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service.

Présentation détaillée des Unités de formation :

Les enseignements théoriques sont dispensés sous forme d'unités de formation elles-mêmes organisées en modules et justifiées par le référentiel de formation (annexe III, JO N°151 du 01/07/2004).

Unité de formation	Module	Objectifs	Contenu
UF1-Conception et conduite de projet (90h)	Module 1 - S'approprier la démarche méthodologique de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des usagers et/ou d'une population spécifique sur un territoire donné • Connaître et définir ce qu'est un territoire • Comprendre les différents problèmes, enjeux, acteurs et logiques institutionnelles • Intervenir et définir une action sur un territoire auprès d'une population spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> → Histoire et enjeux de la question sociale → Politiques sociales analyse de l'environnement → Les enjeux de la démarche stratégique → Définition et connaissances des besoins → La méthode projet
	Module 2- Recueil et traitement des données, la démarche diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un diagnostic organisationnel en tenant compte du projet d'établissement des missions du service, des besoins des usager • Construire des objectifs opérationnels • Définir un plan d'action tenant compte des ressources humaines, techniques et budgétaires • Identifier les fonctions et les missions des acteurs engagés • Savoir poser et avoir recours à un diagnostic de territoire • Représenter son service et élaborer une communication externe 	<ul style="list-style-type: none"> → Territoire, partenariat, réseau : définitions et identification → Les principes relatifs aux actions partenariales et en réseau → Diagnostic opérationnel, objectifs opérationnels, plan d'action : définitions et concepts → Méthodologie : recueil et traitement des données → La démarche diagnostic
	Module 3- Evaluation du projet et démarche qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principes de l'évaluation Repérer les différents types dévaluation pour l'action sociale • Définir des critères d'évaluation • Mettre en œuvre et évaluer la démarche qualité 	<ul style="list-style-type: none"> → Elaboration et pilotage projet → Les principes de l'évaluation et de la démarche qualité → Etude des différents dispositifs adaptés aux établissements et/ou services de l'action sociale et l'intervention sociale et médico-sociale → L'évaluation comme outil de travail éducatif : évaluer, mesurer, mettre en débat
	Module 4- Accompagnement - méthodologie mémoire	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à réaliser le mémoire selon les critères attendus • Savoir définir une problématique en lien avec le contexte institutionnel • Proposer un plan d'action et de perspectives de travail opératoire • Intégrer la démarche d'évaluation du projet • Référencer et documenter le mémoire professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> → Méthodologie du mémoire → Méthodologie travail de recherche scientifique → Atelier mémoire → Guidance individuelle

Unité de formation	Module	Objectifs	Contenu
UF2-Expertise technique (150 h)	Module 1 – Cadre institutionnel, administratif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les grandes étapes et évolutions de construction de ces secteurs • Repérer les politiques sociales françaises essentielles et actuelles de ces secteurs • Connaître les politiques sociales européennes essentielles et actuelles de ces secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Fondement et enjeux des politiques sociales → Le champ de l'action sociale, médico-sociale et petite enfance : historique et réglementations spécifiques et dispositifs → L'Europe ses institutions et ses politiques sociales
	Module 2- Droit et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les éléments de droit relatifs à ces secteurs • Connaître les obligations et devoirs du cadre intermédiaire • S'approprier les notions de responsabilité civile et pénale • Connaître le droit des usagers et droit des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> → Droit du contrat - droit des salariés → Droits et obligations des usagers → Droit social → Les obligation et devoirs du cadre intermédiaire et des professionnels vis-à-vis du public accueilli et /ou suivi : responsabilité civile et pénale
	Module 3- Bienveillance et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prévenir les phénomènes de maltraitance présents dans les établissements et /ou services • Savoir s'inscrire dans une démarche éthique et déontologique 	<ul style="list-style-type: none"> → Ethique et déontologie → Prévention de la maltraitance et promotion de la bienveillance → Analyse des pratiques, des représentations et des positionnements professionnels relatifs à la posture d'encadrant
	Module 4- Acquisition d'une culture professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les populations et usagers concernés par ces secteurs • Comprendre les modalités de fonctionnement et les logiques à l'œuvre au sein des structures qui relèvent de ces secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Connaissances des populations et analyse de l'environnement → Connaissances des modalités de fonctionnement et des logiques à l'œuvre dans l'action sociale → Connaissances des dispositifs et modalités de prise en charge et financement
	Module 5 – Exploration, investigation, analyse et décision	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les besoins des publics en s'appuyant sur des méthodes de diagnostic appropriées à un territoire, à un secteur d'intervention, à une catégorie de public 	<ul style="list-style-type: none"> → La démarche de diagnostic pour soutenir l'aide à la décision → Les outils d'aide à la décision → Analyse de l'environnement
	Module 6 – Méthodologie et accompagnement à la certification	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un dossier d'Expertise Technique selon les critères attendus 	<ul style="list-style-type: none"> → Méthodologie de l'écrit → Entraînement à la soutenance orale → Séances collectives de travail

Unité de formation	Module	Objectifs	Contenu
UF3 Management d'équipe (100 h)	Module 1 – Les grandes approches théoriques des organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les fonctionnements psychiques et intrapsychiques de la vie des groupes • Analyser la fonction et le rôle de cadre intermédiaire • Connaître l'analyse stratégique et systémique des systèmes organiser • Connaître les différentes techniques de management 	<ul style="list-style-type: none"> → Analyse des groupes, des institutions et de l'organisation → Théories des organisations : approche psychosociale et sociologique des organisations → Les différents types de management → La fonction et le rôle du cadre intermédiaire → Analyser la posture et la place symbolique exercée au sein de l'institution et auprès des équipes
	Module 2- Les outils du management	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les outils de communication interne /externe • Maîtriser les outils de communication interne / • Assurer la communication interne ascendante et descendante ainsi que la circulation externe de l'information y compris en direction des usagers • Maîtriser les techniques de communication • Maîtriser les techniques de management et d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> → Circuits et outils d'information et de communication : recueillir, transmettre les informations et les propositions du terrain. Analyser et transmettre les informations et décisions de la direction. Assurer la diffusion de l'information d'actualité juridique, expériences innovantes etc... → Animation de l'équipe et du service : technique d'animation de réunion institutionnelle d'équipe avec les familles. Techniques de gestion de conflits / résolution de conflits. Technique d'animation de groupe
	Module 3- Encadrement, gestion du service et gestion RH	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et s'appropriier les principes relatifs à l'encadrement technique des services • Savoir conduire et mobiliser une équipe • Développer les compétences individuelles et collectives • Savoir proposer, négocier et décider 	<ul style="list-style-type: none"> → Les principes relatifs à l'encadrement technique des services : e contrat de travail et droit des salariés. Règlement intérieur. Rapport moral et d'activité → Techniques gestion d'évaluation des compétences : relation emplois, compétences et qualification
	Module 4- Accompagnement à la certification	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser étude de situation 	<ul style="list-style-type: none"> → Méthodologie → Entraînement à la soutenance orale → Séances collectives de travail

Unité de formation	Module	Objectifs	Contenu
UF4- Gestion administrative et budgétaire (60h)	Module 1 – Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents types d'organisation administrative • Connaître les principales techniques de gestion administrative • Assurer l'organisation du travail, le suivi de la gestion administrative de l'unité ou du service • Situer les cadres législatifs 	<ul style="list-style-type: none"> → Planification logistique → Indicateurs de tableaux de bord → Droit du travail → Règles et procédures relatives à l'hygiène et sécurités techniques d'élaboration → CNIL → Constitution des fichiers → Droit d'accès aux dossiers
	Module 2- Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les modes de financement du secteur et la répartition des enveloppes budgétaire • Renforcer les connaissances en comptabilité • Elaborer, présenter et gérer un budget d'unité ou de service • Assurer le suivi de la gestion budgétaire du service 	<ul style="list-style-type: none"> → Notions sur les mécanismes comptables → Compte de bilan et de résultats → Analyse des coûts techniques budgétaires : fonctionnement, investissement, trésorerie

Modalités de certification :

Le référentiel de certification comprend quatre épreuves dont les objectifs sont précisés à l'annexe II du présent arrêté. Elles sont organisées comme suit :

Trois épreuves organisées en cours de formation par l'établissement de formation :

- **Présentation d'un dossier d'expertise technique (DET)**, en lien avec les enseignements de l'UF 2 et le lieu d'activité professionnelle ou de stage. A partir d'une question posée sur le terrain professionnel ou sur le site qualifiant, le candidat analyse le contexte dans lequel elle se situe, mobilise les ressources les plus adaptées et propose de façon argumentée un ensemble d'actions ou d'outils de résolution susceptibles d'y répondre, l'ensemble lui permettant de développer une mise en problème sur un secteur spécifique de l'intervention sociale.

Ce dossier de 20 pages maximum avec les annexes est noté sur 20, il fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury. L'oral est également noté sur 20. Les notes se compensent entre elles.

- **L'étude de situation** : en lien avec les enseignements de l'UF 3. Cette épreuve est référée au management, c'est une épreuve orale que le candidat prépare pendant 45 minutes à partir d'un sujet managérial tiré au sort. Au regard du sujet, le candidat expose (après le temps de préparation) pendant cinq minutes un diagnostic et des propositions d'action eu égard à une situation de management d'équipe, puis il échange avec les examinateurs pendant 25 minutes.

Cette épreuve est notée sur 20 ; elle vise à évaluer deux domaines de compétences, le DC 3 et le DC 5.

- **L'étude de cas** : en lien avec l'UF 4. Cette épreuve référée à la gestion administrative, budgétaire et au droit du travail. Il s'agit d'une épreuve écrite de trois heures composée à partir d'un dossier préparé par les intervenants spécialisés en droit du travail et en gestion. Sur cette base, les candidats construisent une copie montrant leur capacité à mobiliser les connaissances acquises dans l'UF, le but est de montrer leurs compétences acquises en cours en matière de gestion budgétaire, d'organisation du travail, de droit du travail.

L'épreuve est notée sur 20.

Chacune de ces épreuves est évaluée par deux examinateurs, l'un désigné par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales, l'autre par l'établissement de formation.

Chaque épreuve doit être validée séparément sans compensation des notes. Une épreuve est validée si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés au livret de formation du candidat.

- **Le mémoire** : La réalisation d'un mémoire relatif au domaine de compétence « conception et conduite de projet » soutenu devant le jury composé conformément à l'article 7 du décret n° 2004-289 du 25 mars 2004. La rédaction du mémoire est notée sur 20 points, coefficient 2, la soutenance, d'une durée de 40 minutes, est notée sur 20 points, coefficient 1. Cette épreuve est validée lorsque le candidat a obtenu au moins 30 points sur 60. Les critères d'évaluation du mémoire reposent sur les indicateurs de compétences « conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre institutionnel » et au domaine de compétence « évaluation, développement de la qualité »

L'épreuve organisée par la DRDJSCS

Calendrier prévisionnel 2021-2023:

La formation se déroule sur 2 ans au rythme de 3 à 4 jours par mois soit 20 regroupements d'octobre 2021 à octobre 2023.

Semestre	Date	Nombre de jours	Heures
Semestre 1	11 – 12- 13 octobre 2021	3 jours	21H00
	15-16-17 novembre 2021	3 jours	21H00
	13-14-15 décembre 2021	3 jours	21H00
	3-4-5-6 janvier 2022	4.5 jours	27H00
Semestre 2 Prévoir ½ journée soit 4h00 pour épreuve certification DF4 20 juin 2022	21- 22-23 février 2022	3 jours	21H00
	7-8-9-10 mars 2022	4 jours	28H00
	11-12-13 avril 2022	3 jours	21H00
	9-10-11 mai 2022	3 jours	21H00
	7-8-9 juin 2022	3 jours	21H00
Semestre 3 Prévoir 1 journée épreuve de certification DF3 date à définir	12-13-14 septembre 2022	3 jours	21H00
	10-11-12 octobre 2022	3 jours	21H00
	14-15-16 novembre 2022	3 jours	21H00
	12-13-14 décembre 2022	3 jours	21H00
Semestre 4 Prévoir 1 journée pour épreuve certification DF2 date à définir	20-21-22 février 2023	3 jours	21H00
	13-14-15 mars 2023	3 jours	21H00
	11-12-13 avril 2023	3 jours	21H00
	9-10 mai 2023	2 jours	14H00
	12-13 juin 2023	2 jours	14h00
	11 septembre 2023	1 jour	7h00
	18 septembre 2023	1 jour	7h00
	9 octobre 2023	½ jour	3h00
	16 octobre 2023	½ jour	3h00
23 octobre 2023	½ jour	3h00	

La période formation pratique d'un total de 420h00 se déroulera en deux temps :

Période 1 - « Sensibilisation à l'exercice d'encadrement » du 10 janvier 2022 au 18 février 2022 soit 6 semaines de 35h00

Période 2- « Approfondissement et développement des compétences de la fonction d'encadrement » du 9 janvier 2023 au 17 février 2023 soit 6 semaines de 35h00.